



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 juillet 2025

2025-07-02

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présidence :** Cédric Milani, Maire  
**Présents :** Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints  
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,  
**Absent excusé et représenté** Maryline Rivollet (représentée par Christian Girard-Cusin) Léa Mollier, (représentée par Karine MOLLIER)  
**Absent excusé et non représenté :**  
**Secrétaire de séance :** Karine Mollier

Date de la convocation : 26 juin 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Délibération Décision Modificative budget principale**

Cette délibération concerne le budget principal, une décision modificative du BP doit être prise pour régulariser une insuffisance de crédits budgétaires en dépense d'investissement au chapitre 16 (à la suite du mandatement du remboursement d'une caution de 700 € au compte 165 alors qu'aucune somme n'avait été prévu au budget - pour rester équilibré, nous diminuons d'autant les crédits prévus en dépenses au compte 2131)

La proposition de DM est la suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre 21 compte 2131	700,00	-	-	-
Chapitre 16 compte 165	-	700,00	-	-
<b>Total</b>	<b>700,00</b>	<b>700,00</b>	-	-
		-		-

**Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette Décision Modificative.**

A St Albin de Vaulserre,  
Le 10 juillet 2025.

Secrétaire de Séance  
Karine MOLLIER

Maire,  
Cédric Milani

